

Séance publique du 2 mai 2006

Délibération n° 2006-3342

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Grande rue de Vaise - Phase travaux - Révision de l'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales - Vaise

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le rappel de l'existant

Le programme de requalification de la Grande rue de Vaise a fait l'objet d'une approbation par le conseil de Communauté lors de sa réunion du 14 février 2005 pour un montant estimé alors à 1 005 000 € TTC.

Le conseil de Communauté du 19 septembre 2005 a délibéré une augmentation d'autorisation de programme de 360 000 € portant l'enveloppe financière à 1 365 000 €. Cette augmentation était consécutive aux deux points suivants :

- la demande de la ville de Lyon de déléguer la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage public à la Communauté urbaine, pour un montant de travaux de 250 000 € TTC,

- la prise en compte de la réévaluation des marchés de travaux à la suite des appels d'offres, pour un montant de 110 000 € TTC.

Compte tenu de l'importante activité commerciale de la rue, il avait été décidé de réaliser les travaux suivant le phasage le moins contraignant, avec une première tranche entre la place Valmy et la rue des Monts d'Or (deuxième semestre 2005) et une deuxième tranche entre la rue des Monts d'Or et la rue Saint Pierre de Vaise (de février à juin 2006). La première phase des travaux s'est achevée avant les fêtes de Noël. La seconde tranche doit démarrer après la période des soldes et s'achever en juin 2006.

Les travaux supplémentaires dus à des aléas

Lors de la réalisation de la première phase de travaux, la Compagnie générale des eaux (CGE) est intervenue afin de poser une nouvelle canalisation d'eau potable. Malheureusement, une fuite majeure sur cette conduite a occasionné la déstabilisation du sol en place particulièrement sensible à l'eau. Ceci a eu pour conséquence directe la réalisation de travaux supplémentaires de purge du terrain en place et de reconstitution de ce corps de chaussée.

Pour la deuxième tranche de travaux, il est envisagé d'effectuer les mêmes reprises de chaussées en changeant les matériaux du sol car il est fort probable que le fond de forme de la deuxième tranche ait été touché par la fuite d'eau.

En parallèle, une procédure contentieuse sera ouverte afin que la CGE rembourse les frais supplémentaires occasionnés.

L'ensemble de ces travaux supplémentaires est estimé à 140 000 € TTC, cette dépense pouvant être compensée par l'inscription d'une recette équivalente de remboursement par la CGE.

En parallèle, il convient de prévoir un avenant au marché de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte les prestations complémentaires liées :

- aux études supplémentaires pour rechercher des solutions techniques,
- au lancement d'une deuxième procédure d'appel d'offres à la suite de l'appel d'offres sans suite.

Les prestations complémentaires de maîtrise d'œuvre sont estimées à 10 000 € TTC.

Enfin, l'estimation de l'opération doit être réévaluée du montant lié aux révisions de prix, soit 40 000 € TTC.

Le cadrage financier résultant

Ainsi l'estimation globale de l'opération s'établit désormais à 1 555 000 € TTC, soit une augmentation de 190 000 € TTC par rapport à l'estimation précédente, compensée partiellement par une recette de remboursement à la suite du contentieux de 140 000 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 13 mars 2006 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Valide les dépenses supplémentaires pour la poursuite de la phase travaux de la Grande rue de Vaise à Lyon 9°, évaluées à 190 000 € TTC.

2° - Approuve la recherche par voie contentieuse d'une prise en charge financière par la Compagnie générale des eaux du coût des travaux supplémentaires résultant de leurs travaux sur les canalisations, soit 140 000 €.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 765 - Lyon 9° : Grande rue de Vaise, est complétée pour un montant de 190 000 € en dépenses et de 140 000 € en recettes à prévoir en crédits de paiement sur 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,